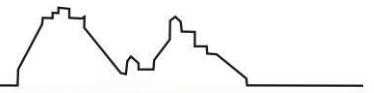


PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE CONSTITUTIVE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 31 JANVIER 2017 19H00 – SALLE DU GRAND-CONSEIL

I.	Election du bureau : Président / Vice-Président / Secrétaire.....	3
II.	Désignation des scrutateurs.....	6
III.	Formation des commissions et nomination des présidents et membres des commissions.....	7
	a. De Gestion	
	b. D'environnement et d'urbanisme	
	c. Sociale et culturelle	
IV.	Présentation de l'attribution des dicastères aux conseillers municipaux et de l'organisation de l'administration municipale.....	10
V.	Adoption du budget 2017 de la nouvelle commune de Sion, suite à la fusion avec la commune des Agettes.....	14
VI.	Divers.....	14



Monsieur Jean-Charles Léger, doyen de fonction des élus du Conseil général, préside la séance constitutive jusqu'à l'élection du président.

Léger Jean-Charles, conseiller, PDC. C'est en qualité de doyen de fonction que j'ai l'honneur de déclarer ouverte cette séance constitutive du Conseil général pour la législature 2017-2020. Me voici en charge de la présidence temporaire de cette séance. En effet comme le stipule l'article 4 du RCG, le doyen de fonction préside l'assemblée constitutive jusqu'à l'élection du président du Conseil Général. D'un seul coup me voici donc classé parmi les doyens, les anciens, les vieux. Avant de débiter, j'aimerais, au nom du parlement sédunois, présenter notre plus grande sympathie à Monsieur le secrétaire municipal Philippe Ducrey suite au décès de son papa. Se sont excusés ce soir : Mme Carine Darbellay, conseillère générale, M. Stéphane Claivaz, secrétaire administratif.

Je remercie le président de la ville, le secrétaire municipal et le secrétaire administratif pour leur aide à la préparation de ce premier plenum.

Je rappelle la composition des forces politiques du Conseil Général 2017-2020

- Groupe PDC : 20 Conseillers et conseillères
- Groupe PLR : 17
- Groupe des Verts : 9
- Groupe ADG : 7
- Groupe UDC : 7

Monsieur le Conseiller Général Cyrille Fauchère élu le soir du 13 novembre 2016 a renoncé, on s'en doutait bien, à son poste de Conseiller Général. Le conseil municipal en décembre de l'année dernière a désigné la vienne en suite du groupe UDC Madame Marie-Paule Cerise.

A présent, je procède à la nomination de trois scrutateurs et d'un secrétaire ad intérim. Comme scrutateur, pour ma droite M. le Conseiller Dionys Fumeaux, pour le centre M. le conseiller Patrick Bornet et à ma gauche M. le Conseiller Mathieu Gachnang. Je prie ces 3 personnes de fonctionner à ce poste jusqu'à la fin de la soirée. Je nomme M. le Conseiller Gilles Fellay comme secrétaire ad hoc. Je le remercie de fonctionner jusqu'à l'élection du secrétaire du conseil.

Tout d'abord, je vous adresse, chères et chers collègues mes félicitations pour votre élection. Nous sommes pour les 4 années à venir les 60 visages, les 60 têtes que les Sédunoises et Sédunois ont désignées pour les représenter. Nous avons l'honneur de côtoyer ce soir 24 nouveaux conseillers, conseillères générales et je leur souhaite la bienvenue. J'espère que nous serons à la hauteur de la confiance témoignée par le peuple, particulièrement en faisant acte de présence et en participant activement aux travaux et aux débats de ce parlement. Nous sommes la voix des citoyens, le Conseil municipal est à notre écoute. Il est d'autant plus attentif que c'est de la compétence du Conseil général de donner le feu vert aux grands investissements et d'adopter le budget communal. Par le passé, l'entente a été bonne entre les deux conseils et les grands projets comme le campus EPFL, les grandes décisions comme l'assainissement de la Caisse de Pension ou les futures constructions : la salle de concerts et de congrès, le nouveau parking des Roches Brunes ont été soutenus massivement, si ce n'est à l'unanimité, dans cette même salle.

J'aimerais comme doyen faire deux recommandations afin que les rapports entre les deux autorités de la commune fonctionnent parfaitement : premièrement, obtenir des informations claires, précises, complètes, faire preuve de transparence totale pour les objets soumis au conseil général comme c'était le cas les années précédentes ; deuxièmement, donner du temps à la réflexion et de ne pas demander des prises de positions trop rapides.

Je formule le vœu que cette bonne entente perdure durant cette législature, que nous puissions continuer à faire grandir Sion et que notre commune reste un endroit où il fait bon vivre.



Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les séances plénières sont toutes enregistrées. Le service de messagerie mis à disposition par la Ville sera le principal, si ce n'est le seul outil de communication à l'interne du conseil général. Je vous demande de procéder à une configuration correcte de vos tablettes, mobiles afin que les messages soient distribués et lus le plus rapidement possible. M. Benoît Tacchini, responsable du groupe internet à la ville est à disposition pour une aide éventuelle. Je vous informe que lors de la dernière législature, une participation de CHF 4x 100,- a été octroyée aux conseillers généraux pour s'équiper en matériel informatique. Il appartiendra au nouveau bureau du conseil général de se déterminer sur la prolongation de cette mesure

Les accès à l'extranet seront donnés après la formation des commissions. Une information sera donnée soit par courriel ou lors d'un prochain plenum sur l'utilisation de l'extranet. Vous venez de recevoir votre carte de vote, je vous laisse insérer celle-ci, si ce n'est pas déjà fait dans le dispositif prévu à cet effet. La liste de présences est assurée par voie électronique.

J'ai reçu une demande de modification de l'ordre du jour à savoir : l'inversion des points 4 et 5

Donc l'ordre du jour qui vous est proposé est le suivant :

1. Election du bureau : Président / Vice-Président / Secrétaire
2. Désignation des scrutateurs
3. Formation des commissions et nomination des présidents et membres des commissions
 - a. De Gestion
 - b. D'environnement et d'urbanisme
 - c. Sociale et culturelle
4. Présentation de l'attribution des dicastères aux conseillers municipaux et de l'organisation de l'administration municipale
5. Adoption du budget 2017 de la nouvelle commune de Sion, suite à la fusion avec la commune des Agettes.

Avant que nous passions au vote, la municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

Varone Philippe, président de la Ville de Sion

Je vous salue toutes et tous très cordialement et vous dis que le conseil municipal ne s'oppose pas à cette modification de l'ordre du jour.

Léger Jean-Charles, Conseiller, PDC. Les conseillers généraux qui acceptent l'ordre du jour tel que modifié appuient sur la touche verte, ceux qui refusent touche rouge, blanche pour l'abstention. Le vote est lancé.

La modification est **acceptée par 50 oui, 0 non, 0 abstention**, le conseil général peut légalement délibérer.

I. Election du bureau : Président / Vice-Président / Secrétaire.

Comme le prévoit l'art. 10 al. 3 du RCG, le conseil général élit à bulletin secret le président, le vice-président et le secrétaire du Conseil général, pour une période de deux ans, renouvelable une fois, ainsi que les présidents des commissions permanentes. Nous passons maintenant à l'élection à la présidence. J'invite les groupes à s'exprimer...

Zuchuat Raphaël, conseiller général, PDC. Merci M. le président ad intérim. Donc chers anciens collègues chers nouveaux collègues. Nous présentons Mme Claire-Lise Bonvin à la présidence du Conseil général de la ville de Sion. Par cette candidature notre parti affirme son soutien aux femmes.

Le PDC de Sion moderne pour ne pas dire progressiste est le premier parti à présenter une femme à ce poste à la ville de Sion et nous en sommes fiers. Claire-Lise, vaudoise d'origine a su s'adapter facilement aux coutumes locales et aux caractères des Valaisannes et des Valaisans, veuve, mère de 3 enfants adultes, elle habite Salins depuis de nombreuses années. Elle est spécialiste en finance et controlling et dirige sa propre fiduciaire. Son temps libre, elle aime à le consacrer à la politique. Elle pratique depuis déjà 4 ans comme conseillère générale, rapporteuse de la commission de gestion et



depuis 2 ans comme cheffe de groupe PDC. Nous comptons sur le soutien de tous les partis, soutien qui sera interprété comme un plébiscite en faveur d'une femme de qualité et motivée par ce nouveau défi.

Léger Jean-Charles, conseiller, PDC. Le dépouillement du votre relève : bulletins distribués 58 bulletins rentrés 58, bulletins blancs 0, bulletins nuls 4, bulletins valables 54, majorité absolue 28. **Mme Claire-Lise Bonvin est élue avec 51 voix.** Ont obtenu des voix M. Stéphane Riand 1, M. Jean-Charles Léger 2.

Mme la conseillère générale Claire-Lise Bonvin vous venez d'être nommée à la présidence du conseil général. Je vous félicite et vous souhaite plein succès dans cette charge. Je formule le voeu que vous soyez accompagnée par un bureau sur lequel vous pourrez vous appuyer. Je relève également que depuis la mise en place dans les années 60 d'un Conseil Général à la ville de Sion, vous êtes la première femme à accéder à une telle fonction et je vous en félicite sincèrement.

Bonvin Claire Lise, présidente du CG, PDC. Avant toute chose, je tiens à remercier M. Jean-Charles Léger qui a présidé de main de maître la première partie de notre séance. Vous le constatez c'est avec plein d'émotion et un grand honneur que je vous remercie sincèrement pour la confiance que vous m'accordez ce soir et pour les deux prochaines années. Comme vous le savez le président du conseil général est élu pour deux ans avec la possibilité d'être élu pour deux années supplémentaires. Dès aujourd'hui, je mettrai donc tout en œuvre pour mériter la confiance que vous venez de me témoigner.

Je découvre un plenum quelque peu différent de celui de la dernière législature. En effet sur ma gauche, il y a quelques personnes qui manquent. Nous avons perdu 6 conseillers municipaux. Comme l'a annoncé le conseiller Jean-Charles Léger vous êtes 24 nouveaux au sein de ce parlement. En jargon populaire, on vous appelle les bleus mais vous verrez que vous serez rapidement mis dans le bain. Le travail d'un conseiller général que ce soit au sein des groupes politiques respectifs de l'une des 3 commissions ou au sein de ce plenum est très intéressant.

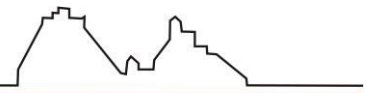
Nous avons été élus par le peuple et nous représentons notre voisin, notre quartier, nos aînés, nos enfants, nos contemporains. Nous représentons aussi notre parti et sa vision de la société. En tant que conseillère et conseiller général nous sommes la voix du peuple.

Nous avons tout loisir de rapporter leurs demandes, leurs soucis, leurs attentes dans cette salle. A vous tous je vous souhaite d'avoir autant de plaisir à accomplir votre tâche que j'ai eu pendant les 4 dernières années. Les 2 tâches principales d'un conseiller général sont la validation des comptes et du budget annuel que le conseil municipal présente. Ce travail occupera une partie de vos soirées du printemps et de l'automne par l'étude des documents des commissions. Cette tâche peut paraître fastidieuse, complexe voire rébarbative, mais elle est très très importante. Dans les documents à votre disposition, vous aurez une vision globale du fonctionnement et des investissements de notre commune.

Sur un plan un peu plus formel et afin que nos plenums ne se prolonge pas jusqu'au bout de la nuit, je vous demande de travailler dans le respect de vos collègues conseillers généraux avec un esprit constructif et d'aller à l'essentiel. Je remercie d'ores et déjà M. le président de la municipalité, l'ensemble du conseil municipal ainsi que les différents services de notre commune pour leur écoute attentive lors de nos débats.

Je suis convaincue qu'ils apporteront toujours les réponses les plus précises et complètes à nos questions. Monsieur le conseiller municipal Sébastien Gattlen, je tiens à te remercier pour ta collaboration, ton aide est précieuse. Merci d'avoir pris du temps pour m'aider à présenter mon premier plenum et de partager tes expériences de président du conseil général. Ce soir tout en début de législature je voudrai souhaiter à vous tous 4 belles années au sein de ce conseil. Avant de passer à la suite des différents points de l'ordre du jour je rappellerai que nous sommes régis formellement par la loi cantonale sur les communes du 5 février 2004, le règlement d'organisation communale, le nouveau règlement du conseil général, en principe tout nouvel élu au conseil général, l'a reçu.

Ainsi nous pouvons maintenant passer à l'élection de la ou du vice-président du conseil général. Comme pour la présidence ce vote a lieu à bulletins secrets au système majoritaire. Je demande donc à l'assemblée s'il y a des propositions.



Zuchuat Raphaël, conseiller général, PDC. Mme la présidente, je serai le premier du plenum de Sion à pouvoir dire Mme la présidente. Donc au nom du groupe PDC, j'aimerais vous féliciter pour cette brillante élection et vous souhaiter bon courage pour la suite des prochaines années et bon travail.

Bornet Ruth, conseillère générale, PLR. Mme la nouvelle présidente, M. le président du conseil municipal, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues, le groupe PLR a le plaisir de présenter comme candidate au poste de vice-présidente du conseil général Mme Christine Bourban Carthoblaz. Mme Bourban Carthoblaz a 56 ans, est mariée et maman de deux enfants de 19 et 21 ans. Après une maturité socio-économique, elle a fréquenté les écoles HEC à l'université de Lausanne où elle a obtenu une licence en sciences économiques mention économie politique. Après ses études elle a découvert le monde de l'informatique à travers la programmation, aujourd'hui, elle exerce son métier comme analyste programmeuse à l'Etat du Valais. Déjà impliquée dans la vie politique de l'ancienne commune de Salins en tant que vice juge et membre dans différentes commissions, elle a continué à s'engager dans la vie politique de sa nouvelle commune. Au conseil général depuis la fusion en 2013, elle siégeait dans la commission sociale et culturelle comme membre. Très impliquée dans la vie associative de son village, elle est présidente de la fanfare de Salins et secrétaire dévouée du groupement des sociétés, mais également grande comédienne dans le groupe théâtral de Salins. Depuis 2016, elle est membre du comité élargi de l'association des proches aidants Valais. Mme Bourban Carthoblaz est une femme engagée et passionnée par la politique.

Notre groupe est persuadé que Mme Bourban Carthoblaz est la personne qu'il faut pour ce poste de vice-présidente et vous demande de lui donner votre confiance.

Bonvin Claire Lise, présidente du CG, PDC. Le dépouillement du vote relève : bulletins distribués 58, bulletins rentrés 58, bulletins blancs 4, bulletins nuls 0, bulletins valables 54, majorité absolue 28.
Mme Bourban Carthoblaz est élue avec 49 voix. Ont obtenu des voix Bornet Ruth 3, Rouiller Jean-Daniel 2.

Maintenant nous allons passer à l'élection de la ou du secrétaire du conseil général. Comme pour les élections précédentes, ce vote a lieu à bulletins secrets et au système majoritaire. Je demande donc à l'assemblée s'il y a des propositions.

Zuchuat Raphaël, conseiller général, PDC. Voilà madame la présidente, chers collègues, le PDC présente M. Jean-Charles Léger au poste de secrétaire. Jean-Charles, 50 ans, est marié, père de 3 garçons et habite à Uvrier. Spécialiste en finance comptabilité, il occupe un poste à responsabilité à l'ESR. Sur le plan politique, il est le doyen de notre assemblée et vous l'aurez compris, en effet, il sévit depuis 12 ans dans les travées de ce plénum, courageux personnage, et en connaît les rouages mieux que personne. En soutenant sa candidature notre conseil général s'assure un homme d'expérience et motivé au sein de notre bureau pour accomplir la lourde tâche de secrétaire. Nous remercions les groupes pour votre soutien.

Bonvin Claire Lise, présidente du CG, PDC. Le dépouillement du vote relève : bulletins distribués 58, bulletins rentrés 58, bulletins blancs 1, bulletins nuls 0, bulletins valables 57, majorité absolue 29.
M. Jean-Charles Léger est élu avec 48 voix, ont obtenu des voix Cerise Marie-Paule 4, Betchov Denise 1, Riand Stéphane 1, Bornet Ruth 3.

Le bureau est constitué et je me réjouis de travailler avec vous pour ces prochains deux ans et je me permets de passer la parole au Président de la Ville, M. Philippe Varone.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Mesdames et Messieurs je voulais au nom du conseil municipal, féliciter notre nouvelle Présidente du Conseil Général, la nouvelle vice-présidente et également de M. le secrétaire. Pour la petite histoire nous avons déjà eu une femme qui a siégé au perchoir c'était Mme Geneviève Von Moos qui était vice-présidente de 2005 à 2008 pour marquer d'une pierre blanche cette présence féminine, puisque ce sont deux dames aussi du coteau donc elles ont l'habitude déjà d'avoir une certaine domination géographique. Nous souhaiterions au nom du conseil municipal, en votre nom leur remettre un petit présent.



II. Désignation des scrutateurs.

Bonvin Claire Lise, présidente du CG, PDC. Je tiens à rappeler que selon l'article 12 alinéa 2 de notre règlement, les chefs de groupe assument d'office la fonction de scrutateur. Chaque groupe va présenter formellement son chef de groupe. Nous aurons ainsi comme le prévoit l'article 12 alinéa 1 du règlement la composition du bureau du conseil général. J'invite maintenant chaque groupe politique à désigner son chef de groupe.

Gachnang Mathieu, conseiller général, PDC. Le groupe PDC a ce soir le plaisir de vous présenter Raphaël Zuchuat de Bramois au poste de chef de notre groupe. Raphaël Zuchuat est membre de direction chez CIC banque, il a 46 ans. Il a 3 enfants deux filles et un garçon. Il est titulaire d'une licence en sciences économiques de l'université de Fribourg et il a le PDC dans le sang. Je vous remercie par avance pour l'accueil que vous saurez lui réserver.

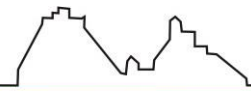
Boand Vincent, conseiller général, UDC. Je me propose comme chef de groupe.

Betchov Gabioud Denise, conseillère générale, AdG. Mme la présidente quel plaisir, je répète Mme la présidente, Mme la vice-présidente, M. le secrétaire, je vous remercie pour vos dévouements en acceptant ces charges. Nous vous faisons confiance et nous nous réjouissons de travailler avec vous. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je m'appelle Denise Betchov. J'ai 65 ans, je suis suisse et américaine et je vis en Valais depuis 1996. J'ai eu une éducation universitaire science politique finance administration. Je n'ai pas eu d'expérience en politique avant mon arrivée en Suisse. Bien qu'aux Etats-Unis, j'ai milité un petit peu contre la guerre du Vietnam. J'ai eu une carrière au CICR, à l'Unicef, dans les crédits et les recouvrements et ma dernière carrière auprès de l'ORP de Sion. Je me présente moi-même parce que je ne me suis pas rendue compte que l'on devait se faire présenter. Cela fait 6 ans que je siège ici. J'ai fait mes débuts à la commission de Gestion, avec Monsieur Iten, qui m'a beaucoup appris et lors de la dernière période, j'étais en commission environnement urbanisme. Je suis du parti centre-gauche PCS mais nous sommes une alliance. Ici nous sommes 2 du centre-gauche et 5 collègues du parti socialiste. C'est avec grand plaisir que j'accepte la confiance qu'ils me font en me demandant de siéger comme leur chef de groupe. Je vous remercie.

Kuchler Fabien, conseiller général, PLR. C'est toujours beaucoup plus facile de présenter les autres que soi-même. Cependant je vais déroger à cette règle ce soir. Donc en quelques mots pour ceux qui ne me connaissent pas. Je suis originaire de Sion, j'ai fait mes études à Sion au collège des Creusets. Puis un petit tour sur la ville de Lausanne à l'EPFL et j'ai terminé mes études à la HES de Sion. Je suis maintenant actif dans le domaine de l'énergie. Je suis ingénieur dans le Haut-Valais. Oui ça arrive. Sinon sur le plan politique et depuis quelques années, je suis maintenant président du PLR de Sion. J'ai passé 4 ans comme conseiller général et rapporteur de la commission de l'environnement et d'urbanisme. Et ce soir mes collègues me proposent de prendre ce poste de chef de groupe PLR. Tâche que j'ai acceptée avec grand plaisir et je me réjouis de collaborer avec vous.

Carruzzo Sébastien, conseiller général, Les Verts. Je profite de l'occasion pour féliciter les membres élus du bureau. Je vous présente M. Jean-Paul Mabillard, le seul qui peut rester assis que tout le monde voit encore avec ces deux mètres. Il est enseignant semi-retraité à la HEP. Il est le seul membre de notre groupe à avoir fait une législature complète donc il mérite amplement d'être notre chef de groupe. Je vous remercie.

Bonvin Claire Lise, Présidente du CG, PDC. Maintenant que ces 5 personnes ont été nommées, elles font dorénavant partie du bureau du conseil général qui est ainsi totalement constitué. Il est composé comme suit : la vice-présidente Mme Christine Bourban Carthoblaz, le secrétaire M. Jean-Charles Léger, Mme la conseillère Denise Betchov, M. le conseiller Raphaël Zuchuat, M. le conseiller Fabien Kuchler, M. le conseiller Jean-Paul Mabillard, M. le conseiller Vincent Boand et moi-même.



III. Formation des commissions et nomination des présidents et membres des commissions.

Bonvin Claire Lise, présidente du CG, PDC. Conformément à l'article 16 de notre règlement le conseil général nomme pour chaque période administrative 3 commissions ordinaires. La commission de gestion, la commission d'environnement et d'urbanisme et la commission sociale et culturelle. Pour chaque commission, il est tenu compte d'une représentation proportionnelle des forces politiques article 17 alinéa 6 du règlement du conseil général. La commission de gestion se compose de 15 membres répartis comme suit 5 PDC, 4 PLR, 2 Verts, 2 ADG et 2 UDC. La commission environnement et urbanisme se compose de 11 membres 4 PDC, 3 PLR, 2 Verts, 1 ADG et 1 UDC. La commission sociale et culturelle se compose également de 11 membres 4 PDC, 3 PLR, 2 Verts, 1 ADG et 1 UDC. Les présidents et les membres des commissions sont nommés par le conseil général nous allons donc procéder en deux temps la désignation des membres des diverses commissions et l'élection des présidents de chaque commission.

Nous commençons par la commission de gestion. J'invite les chefs de groupe à nous faire part des membres de la commission de gestion.

Zuchuat Raphaël, conseiller général, PDC. Le groupe PDC propose comme membre de la commission de gestion Dominique Barras, Charles-André Rey, Benoît Micheloud, Christophe Siéro et Christophe Pitteloud.

Kuchler Fabien, conseiller général, PLR. Le groupe PLR propose pour la commission de gestion les membres suivants Ruth Bornet, Xavier Mittaz, Patrick Bornet et Daniel Ulrich.

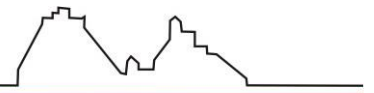
Boand Vincent, conseiller général, UDC. Le groupe UDC propose M. Dionys Fumeaux et M. Moulin Guillaume.

Betchov Gabioud Denise, conseillère générale, AdG. Nous avons deux sièges et j'aimerais proposer Mme Cindy Maury qui travaille actuellement à l'UNIA, qui a un brevet fédéral en assurances sociales et est chargée de cours pour le SECO et habite le quartier de Champsec, ainsi que Mme Maud Theler, assistante sociale à Grimisuat et actuellement vice-présidente de Cérébral Valais.

Mabillard Jean Paul, conseiller général, Les Verts. Pour le groupe des verts, je présente comme membre de la commission de gestion les personnes suivantes Sébastien Carruzzo et Nathalie Pitteloud Rey.

Bonvin Claire Lise, Présidente du CG, PDC. La commission est donc constituée nous passons à l'élection du président de la commission de gestion. J'invite les chefs de groupe à faire leur proposition.

Kuchler Fabien, conseiller général, PLR. Le groupe PLR propose comme président de la commission de gestion le conseiller Daniel Ulrich, il a 57 ans, de Sion, marié et papa de 3 enfants adultes. Daniel a suivi des formations commerciales ainsi que diverses formations complémentaires pour les besoins de l'entreprise familiale. Depuis 2001, il travaille dans une fiduciaire de la place de Sion où il est responsable administratif dans un bureau des métiers et ceux de la gestion d'une caisse d'allocations familiales, d'une caisse maladie collective, d'une commission paritaire professionnelle et de diverses associations. Féru de sport, il a toujours participé activement à la vie des clubs dont il était membre. Politiquement Daniel est conseiller général depuis janvier 2009 et a présidé la commission de gestion du conseil général lors de la dernière législature de 2013 à 2016. Je vous remercie d'avance de le soutenir.



Betchov Gabioud Denise, conseillère générale, AdG. Je prends la parole tout d'abord en guise d'introduction j'aimerais quand même féliciter le nouveau président de la Ville, M. Philippe Varone ainsi que son vice-président, les nouveaux élus au conseil municipal. J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue à tous les nouvelles conseillères et nouveaux conseillers généraux qui sont présents aujourd'hui. C'est très réjouissant de voir autant de nouvelles têtes et des jeunes qui s'engagent ainsi que plus de diversité. D'ailleurs, c'est cette diversité qui est un grand plus pour nous. Celle-ci nous apporte plus de dialogues, plus d'idées et plus de contradictions aussi mais je ne doute pas que nous arriverons à gérer tout ça dans le respect de chacun et chacune et le respect de nos institutions. Tout ceci devrait nous mener tout de même à une réflexion, que la diversité dans ce plénum change mais il y a 4 ans, c'était la première fois qu'on avait 3 groupes minoritaires et maintenant ces groupes minoritaires ont encore progressé. C'est dans ce sens-là aussi que nous aurions souhaité une meilleure répartition dans les postes en commission, une meilleure représentation des minoritaires en particulier au niveau de la présidence et vice-présidence. Je rappellerai juste que lors de la dernière législature on avait demandé plus de postes pour les minoritaires et nous avons eu une vice-présidence et un rapporteur, répartis sur les 3 groupes. Cette année-ci avec la progression que nous avons fait ensemble les minoritaires ont 23 sièges sur 60 ce qui nous donne un pourcentage de 38%. Nous aurions espéré obtenir plus de places dans les commissions afin de pouvoir participer pleinement et prendre plus de responsabilités.

Or dans les discussions que nous avons eues entre les chefs de groupes avant cette séance, il est apparu qu'il y avait déjà une attitude de maintenir le statu quo et la répartition telle qu'elle a été dans la précédente législature, ce que nous regrettons. L'alliance de gauche aimerait surtout souligner que ceci est par souci d'équité et qu'on aimerait surtout nous assurer qu'il y ait un minoritaire à une présidence de commission et à la vice-présidence aussi bien comme rapporteur, afin de nous accorder une juste représentation, une représentation qui n'est pas simplement pour nous mais pour aussi mieux représenter la population de Sion et pouvoir participer pleinement à tous les travaux.

Je rappellerai aussi que nous avons la possibilité de revoir ces nominations dans deux ans par exemple si on veut instaurer ou proposer une rotation des changements. C'est dans ce sens-là que je peux vous assurer que nous acceptons la proposition du groupe PLR.

Bonvin Claire Lise, présidente du CG, PDC. Le dépouillement du vote relève : bulletins distribués 58, bulletins rentrés 58, bulletins blancs 4, bulletins nuls 2, bulletins valables 52, majorité absolue 26. Est élu au poste de Président de la commission de Gestion **M. Daniel Ulrich avec 51 voix.** Ont obtenu des voix Mme Cindy Maury 1.

Nous allons passer à la commission d'environnement et d'urbanisme, j'invite les chefs de groupe à nous faire part des membres de la commission.

Zuchuat Raphaël, conseiller général, PDC. Le groupe PDC présente comme membres à la commission d'environnement et d'urbanisme MM. Gérard Varone, Matthieu Gachnang, Gilles Fellay, Mme Sophie Trabacchi.

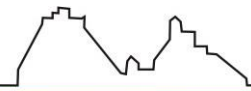
Kuchler Fabien, conseiller général, PLR. Le groupe PLR propose les personnes suivantes MM Marco Marquis, Alain Turatti et Jean-Daniel Rouiller.

Boand Vincent, conseiller général, UDC. Le groupe UDC propose Mme Marie-Paule Cerise.

Mabillard Jean Paul, conseiller général, Les Verts. Le groupe des verts propose Mmes Magalie Nanchen et Hofmann Jacquod Mireille.

Betchov Gabioud Denise, conseillère générale, AdG. Nous proposons M. Bastien Collet.

Bonvin Claire Lise, Présidente du CG, PDC. La commission est donc constituée nous passons à l'élection du président de la commission d'environnement et d'urbanisme. J'invite les chefs de groupe à faire leur proposition.



Zuchuat Raphaël, conseiller général, PDC. Quoi de mieux qu'un homme de la terre qui la travaille avec passion pour diriger la commission environnement et urbanisme. Le PDC vous propose Gérard Varone maître agriculteur comme président de la CEU. Gérard, 47 ans est marié et père de 3 filles et habite Bramois depuis toujours. Le marathon, il le fait dans ses vergers plusieurs fois par jour. Au niveau politique Gérard est membre du conseil général de Sion depuis 8 ans et membre de la CEU depuis 4 ans. Son expérience au sein de la CEU lui permettra d'affronter les défis futurs que cette commission aura à relever. Merci de soutenir M. Varone.

Bonvin Claire Lise, présidente du CG, PDC. Le dépouillement du vote relève : bulletins distribués 58, bulletins rentrés 58, bulletins blancs 0, bulletins nuls 1, bulletins valables 57, majorité absolue 29. Est élu au poste de Président de la commission environnement et urbanisme **M. Gérard Varone avec 55 voix**. Ont obtenu des voix Mme Hofmann Jacquod Mireille 2.

Nous allons passer à la commission sociale et culturelle, j'invite les chefs de groupe à nous faire part des membres de la commission.

Zuchuat Raphaël, conseiller général, PDC. Le groupe PDC propose à la commission sociale et culturelle les membres suivants : Pierre Schüpbach, Akanga Mukuna Gabriel, Michael Jaquier et Mme Isabelle Gianadda.

Kuchler Fabien, conseiller général, PLR. Pour la commission sociale et culturelle le groupe PLR propose les personnes suivantes : Olivier Juillerat, Chantal Pallara, Thierry Stalder.

Mabillard Jean Paul, conseiller général, Les Verts. Pour le groupe des Verts, nous présentons Brigitte Pfister et Christian Mirailles.

Boand Vincent, conseiller général, UDC. Le groupe UDC propose M. Jérôme Amos.

Betchov Gabioud Denise, conseillère générale, AdG. Nous proposons Mme Fanny Gex

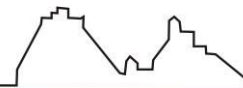
Bonvin Claire Lise, présidente du CG, PDC. La commission est donc constituée. Nous passons à l'élection du président de la commission sociale et culturelle. J'invite les chefs de groupe à faire leur proposition.

Mabillard Jean Paul, conseiller général, Les Verts. En guise de préambule j'aimerais préciser qu'au début de cette nouvelle législature le groupe des Verts se réjouit de siéger dans un conseil général en partie renouvelé et en présence d'un conseil communal qui a connu des changements importants quant au niveau du nombre de conseillers que la répartition des dicastères.

Au risque de répéter ce qu'a dit précédemment, notre collègue Denise Betchov, j'aimerais ajouter que lors des dernières élections au conseil général, les partis minoritaires, entre guillemets minoritaires puisqu'aucun des partis de ce conseil n'obtient à lui seul la majorité. Ces partis minoritaires donc ont augmenté de façon substantielle le nombre de leur siège. Ils représentent actuellement plus d'un tiers de la population sédunoise ce qui est loin d'être négligeable. Dans une vision démocratique, il apparaît dès lors logique que les postes à responsabilité dans les diverses commissions du conseil sont réparties en fonction des forces en présence, ce qui, reconnaissons-le, n'a pas été entièrement le cas lors de la dernière législature.

On ne peut que s'en réjouir. Au-delà des élections de ce soir les Verts attendent avec impatience la répartition des autres postes de vice-président, rapporteur, dans les 3 commissions du conseil. Nos différents membres dans ces différentes commissions espèrent que les décisions prises à ce niveau tendront vers l'équité.

En ce qui concerne la présidence de la commission sociale et culturelle le groupe des Verts propose Christian Mirailles, marié père de deux enfants. Christian est titulaire d'un master en relations



internationales. Pendant 5 ans, il a collaboré à l'administration de fonds de pension institutionnelle dans la ville de Genève. Il enseigne actuellement l'histoire, l'économie et le droit au secondaire 2. Homme de chiffres, mais également de culture, il est passionné de photographie, d'ailleurs plusieurs de ses œuvres ont déjà été primées. Il répond au profil attendu d'un président de la commission sociale et culturelle. Il est prêt à lui apporter sa créativité, son dynamisme et sa rigueur.

Bonvin Claire Lise, présidente du CG, PDC. Le dépouillement du vote relève : bulletins distribués 58, bulletins rentrés 57, bulletins blancs 3, bulletins nuls 3, bulletins valables 51, majorité absolue 26. Est élu au poste de Président de la commission sociale et culturelle **M. Christian Mirailles avec 48 voix**. Ont obtenu des voix M. Pierre Schüpbach 1, Jérôme Amos 2.

Nous avons fait le tour de toutes les commissions. Comme stipulé dans l'article 17 du règlement du conseil général chaque commission choisira son vice-président, son rapporteur et son rapporteur suppléant. Le président et le rapporteur des commissions appartiennent à des groupes politiques différents. Les présidents de commissions doivent convoquer leur commission en assemblée constitutive dans le mois qui suit leur nomination. Le président, le vice-président ainsi que le secrétaire du conseil général assisteront à cette séance. Les présidents des commissions sont priés de venir vers moi à la fin de la séance afin de fixer les agendas.

Je rappelle également que les conseillers généraux membres de commissions sont tenus d'assister aux séances de leur commission. En cas d'empêchement, il doit se faire remplacer moyennant un avis préalable au président de la commission article 18.

IV. Présentation de l'attribution des dicastères aux conseillers municipaux et de l'organisation de l'administration municipale.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. J'aimerais au nom du conseil municipal de l'administration vous souhaiter une bonne année c'est le dernier jour pour le faire. Une année emplie de bienveillance, de respect et de tolérance. Je crois que ce sont des mots et des valeurs aujourd'hui qui nous font du bien. J'aimerais féliciter tous les nouveaux et anciens conseillers qui remettent du temps à disposition de la collectivité et puis féliciter tout particulièrement les nouveaux présidents de commission. Aujourd'hui, on vit aussi un moment assez historique puisque la ville de Sion ou la commune de Sion s'agrandit depuis le 1er janvier avec la fusion de la commune des Agettes. C'est ainsi qu'on a un territoire qui va s'étendre de 476 mètres jusqu'à 2'188 mètres exactement avec un peu plus de 300 habitants supplémentaires et près de 500 hectares de territoire supplémentaire, donc c'est une fusion comme celle qu'on a vécu avec Salins qui revêt son importance, pour la commune de Sion. L'idée aujourd'hui est de vous apporter quelques informations sur la gouvernance de l'exécutif de la ville pour la législation en cours.

Vous aurez aussi peut-être l'occasion si le bureau le souhaite de pouvoir poser des questions lors d'une séance d'information. On pourrait vous présenter ce qui concerne les finances publiques, l'organisation de l'administration. Cela peut être assez précieux pour les nouveaux dans le cadre d'un début de mandat. Je pense que c'est la dernière fois qu'on va travailler avec deux beamers et une visibilité qui est réduite, puisqu'un nouvel écran qui sera opérationnel bientôt et qui permettra vraiment d'avoir une visibilité, donc la ville a entrepris, quelques travaux pour rénover les locaux. Avec effectivement une nouvelle salle pour les scrutateurs, des nouveaux sanitaires et une nouvelle salle aussi pour Canal9 et puis dans la salle du Grand-Conseil aussi quelques travaux. Il y aura une application "VotaParl" qui sera mise à disposition des députés et de vous-même aussi lors des prochains débats. Je vais essayer de vous présenter un petit peu la nouvelle organisation du conseil municipal. Cela a été dit aujourd'hui nous sommes 9 autour de la table et nous devons effectivement constituer des dicastères. On ne parle plus de division, mais de dicastères qui sont équilibrés, qui sont cohérents, qui offrent plus de visibilité, plus de responsabilité aux conseillers municipaux, effectivement plus d'engagement. Alors ces dicastères ont été numérotés de manière à modifier le moins possible le plan comptable que vous connaissez, vous les anciennes les anciens, mais il y aura effectivement durant cette année 2017 quelque période transitoire. C'est surtout lors de l'élaboration du budget 2018 qu'on va reconnaître cette organisation par dicastère.



On a dans chaque dicastère des tâches qui sont effectuées directement par l'administration municipale et d'autres qui sont déléguées à des organisations. Par exemple le tourisme, aujourd'hui ce n'est pas la ville qui effectue directement la promotion touristique de la cité mais c'est une tâche qui a été déléguée à la société de développement et l'office du tourisme. Vous trouverez dans les différents dicastères chaque fois ce distinguo.

Le premier dicastère que je vous présente, assez rapidement, mais on aura l'occasion d'y revenir lors de la séance d'information, est le dicastère administration générale et finances. Il est présidé par la ville de Sion. J'aimerais vous dire qu'aujourd'hui ce qui a été décidé par le conseil municipal c'est de fonctionner en binôme. Donc un binôme entre un conseiller municipal et un chef de service. Le conseiller municipal étant chargé de la vision stratégique du dicastère et le chef de service celle de la gestion opérationnelle. En ce qui concerne le dicastère 1, j'ai la chance d'avoir deux chefs de service, Philippe Ducrey qui est notre secrétaire municipal et en charge de de l'administration générale, Patrick Dondainaz, qui est notre chef de service des finances. Dans ce dicastère les différentes attributions principales sont les archives, la chancellerie, la communication, les finances, l'informatique, le personnel.

Deuxième dicastère est celui de l'économie et tourisme qui est sous la responsabilité du vice-président Christian Bistchnau. Le chef de service est à désigner. Ce dicastère va intégrer l'aéroport puisqu'aujourd'hui on pense que l'aéroport est un outil de promotion économique. Il y a tout ce qui concerne l'énergie. Vous ne voyez plus dans cette répartition à 9 dicastères, tout ce qui concernait l'ancienne division 8 Eau et Énergie. Effectivement, nous avons vraiment coupé le cordon ombilical entre l'ESR et la ville de Sion. Nous avons réparti les différentes attributions de la division 8 dans différents dicastères. Mais je saisis l'occasion pour vous présenter M. Jean-Albert Ferrez, qui est chef de service de l'énergie et directeur de l'ESR. Vous voyez aussi dans ce dicastère 2 une partie de l'énergie c'est tout ce qui concerne la gestion du portefeuille. La ville de Sion est propriétaire de l'aménagement hydroélectrique et de participations dans des sociétés énergétiques, des instituts de recherche, la promotion économique, le tourisme.

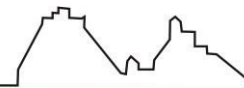
Troisième dicastère est le dicastère éducation et culture, qui est sous la responsabilité de notre nouveau collègue, Sébastien Gattlen, avec comme chef de service Jean-Pierre Meyer qui est notre directeur des écoles. Vous avez tout ce qui concerne les écoles, les cycles d'orientation et dès maintenant les retombées universitaires, les lycées collèges et la culture. Nous avons regroupé ensemble éducation et culture. Aujourd'hui la culture est gérée par une déléguée, Mme Gaëlle Métrailler.

Quatrième dicastère, affaires sociales de notre collègue Florian Chappot avec son chef de service Yann Roduit. Vous avez effectivement toute une série d'entités, en autre les EMS, le centre médico-social, les lieux d'accueil, les lieux de protection de l'enfant et de l'adulte, les curatelles. On a aussi l'intégration des étrangers et tout ce qui concerne la prévoyance et les assurances sociales.

Cinquième dicastère, est la sécurité publique en main de notre collègue Cyrille Fauchère avec le chef de service Bernard Sermier, notre commissaire. Vous retrouvez aujourd'hui avec beaucoup plus de cohérence les ambulances, le contrôle des habitants, la police, le service du feu et l'état-major de crise

Sixième dicastère, celui des travaux publics et environnement à sa tête le collègue Raphaël Marclay avec son chef de service Georges Joliat. Agriculture, cadastre, les cours d'eau, eau potable. Eau potable qui était jusqu'ici sous la division 8, aujourd'hui elle sera effectuée par mandat par l'ESR, route, aménagement et voirie.

Septième Dicastère, bâtiment et construction. On a modifié l'appellation d'origine contrôlée de ce dicastère, le terme « édilité » parlait peu. Mais effectivement nous avons décidé de renommer ce dicastère 7. C'est notre nouvelle collègue Carole Schmid qui en assure la responsabilité politique et notre architecte de la ville, M. Renato Salvi qui a la responsabilité opérationnelle. Ce dicastère gère le suivi des constructions des bâtiments propriétés de la Ville, l'entretien des bâtiments scolaires, le bureau des enquêtes, le centre funéraire et une nouveauté qui est apparue lors de la dernière



législature, tout ce qui concerne la notion de protection du patrimoine, puisque vous savez que la ville a déposé un inventaire pour une partie de son patrimoine.

Huitième Dicastère, urbanisme et mobilité, celui-là a relativement peu changé par rapport à la précédente législature. Christophe Clivaz en assure le pilotage politique et notre urbanisme Vincent Kempf la partie opérationnelle. Vous trouvez l'éclairage public, les voies ferrées industrielles, la mobilité, les parcs et jardins, la stratégie de stationnement, les parkings souterrains et ceux en surface, les transports publics et l'urbanisme.

Neuvième et dernier dicastère, sport jeunesse et loisirs, notre collègue Nadine Pardo en assure la responsabilité avec le chef de service Blaise Crittin. Vous y trouvez le centre sportif, les installations ludiques, la jeunesse, les loisirs, RLC et les sports.

Voilà une rapide présentation de cette nouvelle organisation du conseil municipal. Comme je vous l'ai dit, 9 dicastères, des dicastères équilibrés, qui nécessitent un engagement plus important du conseiller municipal qui en a la responsabilité. Ces conseillers vont devoir préparer les décisions stratégiques avec leurs chefs de service et les remonter vers le conseil municipal pour convaincre le collège municipal du bien-fondé d'un projet stratégique et de pouvoir mener à bien ce travail. Vous l'avez voté en tant que sédunoise et sédunois dans le nouveau règlement communal. Le conseil municipal va devoir réaliser des plans de législature. Nous sommes en train d'écrire dicastère par dicastère ces plans de législature. C'est une espèce de feuille de route qui va permettre de guider l'action politique pour les 4 prochaines années. On viendra vers vous pour vous les présenter. Cela sera communiqué aussi aux citoyennes et citoyens. On fera peut-être un bilan à mi-législature mais c'est un outil politique important pour inscrire l'action politique dans la durée.

Nous avons aussi travaillé sur des directives du conseil municipal. Elles sont depuis aujourd'hui sur le site de la ville de Sion. Vous pouvez aller les consulter. Vous verrez là, comment le conseil municipal travaille, comment il est organisé, quand il se réunit, quelles sont les modes de votes. Je vous encourage à aller voir ce document. Le conseil municipal a aussi demandé de pouvoir bénéficier de locaux pour pouvoir travailler et recevoir. La ville a profité des locaux vacants de l'ancienne bibliothèque municipale. Elle a créé des salles de conférences qui seront accessibles par tous et dans le cadre de ces locaux, les conseillers municipaux auront un espace qui leur est dédié afin de pouvoir travailler en open espace et recevoir leurs collègues.

Le conseil municipal s'est déjà réuni deux fois et l'état d'esprit est bon.

On a des dossiers importants. Ce matin, nous avons encore parlé de RIE III et des conséquences économiques pour la ville de Sion. Notre responsable des finances, pour information, a chiffré le manque à gagner de la réforme fiscale entre 11 à 12 millions pour la ville de Sion. C'est la moitié de notre marge d'autofinancement. Ce sont des enjeux financiers qui pourraient se révéler importants pour la gouvernance de notre ville. Nous sommes très engagés autour de la gare, sur ce qui se passe soit au nord ou sud de la gare.

Ce que je tiendrai peut-être à donner comme dernier message, c'est que le conseil municipal prône la proximité, la transparence et la communication. A ce titre-là nos portes vous sont ouvertes. Ça a été dit par notre doyen, n'hésitez pas à venir vers le conseil municipal quand vous avez des questions, n'hésitez pas à venir vers l'administration aussi. On a eu par le passé des commissions qui sont parties sur de mauvaises bases car l'information n'a pas été cherchée à la source. Aujourd'hui l'administration et le conseil municipal sont à votre disposition selon les formes qui seront définies par le conseil général et son bureau pour obtenir de l'information, dans le respect de la séparation des pouvoirs. Bien sûr, nous essaierons de vous transmettre toutes les informations nécessaires pour faire un bon travail au service des citoyennes et citoyens de notre ville. Je vous remercie d'ores et déjà de mettre du temps, de l'énergie, vos compétences pour améliorer encore l'attractivité et la qualité de vie en ville de Sion.

Voilà ce que je tenais à vous dire ce soir au nom du conseil municipal et de l'administration. Je me réjouis personnellement de pouvoir vous croiser tout au long de ces 4 prochaines années. C'était le



premier élément de l'information qu'on voulait vous donner. Le deuxième élément concerne la rémunération du conseil municipal. On a parlé de transparence, de communication. Le conseil municipal a décidé de sa rémunération selon le règlement communal. Je vous la communique poste par poste, pour avoir la meilleure transparence possible. Nous avons décidé de vous communiquer les rémunérations nettes parce qu'effectivement maintenant tous les conseillers municipaux sont affiliés à la caisse de pension. Ils ont les mêmes retenues de charges sociales que l'administration et ça nous permet de pouvoir faire une comparaison qui est plus cohérente avec ce qui s'est passé lors de la dernière législature.

Vous avez, dans les 3 tableaux qui vous sont présentés, à chaque fois le reflet de l'ancienne législature et la nouvelle législature. En ce qui concerne le salaire du président, sous l'ancienne législature vous aviez un montant de CHF 16'105.30 x 13, pour la nouvelle législature le salaire du président a été arrêté à 17'324.30 francs x 13, donc une augmentation de 7,5%. Cette augmentation est justifiée par la modification du système de retraite. Vous savez que le nouveau président ne pourra plus bénéficier du versement d'une rente à vie ce qui était le cas des prédécesseurs. Avec cette rémunération, c'était aussi un souhait du conseil général, on quitte la référence de l'exécutif cantonal puisque l'on est sensiblement au-dessous des rémunérations d'un conseiller d'Etat qui sont de l'ordre de 300'000 et de 310'000 pour le président du Conseil d'Etat.

En ce qui concerne la rémunération du vice-président, activité à 60% dès janvier 2017, lors de la précédente législature la rémunération nette était de 3'357.60 francs sur 12 mois pour un taux de 40%. Dès le 1er janvier, nous avons une rémunération à 7'860.60 francs x 13 à 60%. Cette augmentation a été justifiée par une modification du cahier des charges du vice-président. Son taux d'activité sera beaucoup plus important et il sera plus engagé dans la gouvernance de la ville notamment avec des présidences de caisses de pension ou d'autres organisations.

Pour les conseillers, troisième volet de cette rémunération, c'est une activité à 40% dès janvier 2017. Lors de la précédente législature, la rémunération nette était de 2'753 francs sur 12 mois pour des conseillers avec un taux d'activité à 20%. Pour la nouvelle législature cette rémunération a été portée à 5'236 francs x 13 mois à 40%.

Dès le 1^{er} janvier 2017, tous les jetons de présence et indemnités qui sont perçus par une conseillère ou un conseiller dans le cadre d'un conseil d'administration seront versés à la municipalité. Lors des précédentes législatures, le 50% était acquis aux élus.

Gachnang Mathieu, conseiller général, PDC. A moi la parole ce soir pour une bafouille qui n'a absolument rien à voir avec ce que M. le président vient de nous présenter. J'avais demandé la parole avant, mais elle ne m'a pas été donnée, ce n'est pas grave. Faites une petite parenthèse, vous êtes tous capables de le faire. Donc madame la présidente, M. le président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, chers collègues, le conseil général de la capitale est un écosystème, fruit de l'union de la biocénose, les êtres vivants comme vous le savez tous et du biotope de l'environnement. Son but c'est le maintien dans les meilleures conditions possibles et le développement de la vie dans la capitale. Le conseil général au fonds c'est un peu un jardin.

Mais ce n'est pas le jardin d'Eden car il est important de conserver une certaine forme de pudeur.

Plutôt un jardin de cambrousse un peu bobo, ça ne va pas plaire à l'UDC, mais on le trouve au bord du Rhône un peu plus chic ça plaira au PLR. Les gens se battent pour y rentrer d'ailleurs dans ce jardin, 94 postulants pour 60 places. Dans ce jardin, on y trouve des courgettes sur lesquelles bavent de grosses limasses, de frères oiseaux qui pépient répétant sans cesse les mêmes chants. C'est un très bel ensemble et je me réjouis de m'y trouver pour 4 ans encore. Mais foin du tableau idyllique, progression dans la métaphore potagère que faut-il à tous ici pour faire croître de manière pas trop chaotique notre jardin. C'est bien ça le but. Privilégions le jardin bio c'est pour plaire aux verts, à l'abri des substances qui lui nuisent comme la mauvaise foi, l'acharnement, les combats personnels qui n'ont pas lieu d'être. Ce que nous souhaitons, c'est une législature 2017/2020 placée sous le signe de l'ouverture entre les groupes, fruit d'une communication accrue. Nous voulons aussi un travail en commission porté par des gens qui viennent aux séances qui se plongent dans les dossiers, qui



mouillent le marcel et qui travaillent avec et pas contre les autres commissaires. Avec cette panacée bonjour veaux, vaches, cochons, couvées, jackpot. Je vends mon jardin, je pars en vacances revoir tout le monde.

Bref, vous m'aurez toutes et tous compris. Dès ce soir, nous devenons un rouage d'un système qu'il est important de valoriser, auquel on se doit d'être loyal. Et donc, il faut expliquer le fonctionnement autour de soi car il est méconnu. Eh oui, notre travail est important et si on ne le comprend plus, si cette assemblée ne fonctionne pas comme on le souhaite, eh bien on a tout loisir de le quitter ou peut-être, plus courageusement, d'essayer de changer avec les moyens qui nous sont offerts sans passer par la bande. Mesdames et Messieurs, si les 4 années passées avaient dû m'apprendre une seule chose, ce serait la concision.

Pour conclure, je dirai donc que vous pouvez être fiers d'être présents ici ce soir, car les sédunoises et sédunois vous ont choisis. Vous êtes élus. Alors soyez en digne.

V. Adoption du budget 2017 de la nouvelle commune de Sion, suite à la fusion avec la commune des Agettes.

Bonvin Claire Lise, présidente du CG, PDC. Sion est une nouvelle commune dès le premier janvier 2017, suite à la fusion avec la commune des Agettes. Il convient formellement d'adopter le budget 2017 de la nouvelle commune. C'est donc pour cela que vous êtes invités à adopter ce budget étant ici précisé que le budget adopté en 2016 par le conseil général incorporait déjà les recettes et dépenses de la nouvelle commune.

Étant donné que ce budget a été mis en discussion et voté lors de notre plénum du 20 décembre 2016, il n'y aura donc pas de débat sur ce budget ce soir. Nous passons donc au vote par les conseillers généraux.

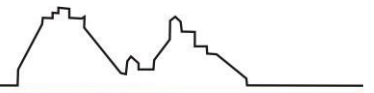
Le budget est accepté par 56 oui, 0 non et 0 abstention.

VI. Divers.

Bonvin Claire Lise, présidente du CG, PDC, Le divers n'était pas prévu à l'ordre du jour, mais à la demande de certains conseillers généraux, j'en ouvre un.

Betchov Gabioud Denise, conseillère générale, AdG J'aimerais surtout remercier M. le président Philippe Varone pour cette présentation très complète et détaillée qui répond aussi à certaines questions qui sont restées, peut-être pas en suspens, mais pas claires pour tout le monde concernant en particulier les salaires et les rétributions des membres du conseil municipal. Ce que nous voyons c'est qu'un geste a été fait, un geste important par rapport à la rétribution de la présidence. C'est effectivement en-dessous de l'enveloppe budgétaire qui avait été octroyé en décembre. Il semblerait que les propos des minorités ont été entendus. Car je constate, en faisant un rapide calcul, que les salaires ne sont plus du tout calqués sur le salaire d'un conseiller d'Etat et représentent le salaire de la présidence lors de la précédente législature, plus une augmentation d'environ 20%. Nous saluons cette rétribution qui a été décidée. Je pense que la population sédunoise appréciera aussi. Néanmoins par rapport à l'autorité pour la détermination de ces salaires en général le groupe AdG est convaincu qu'il faut une meilleure séparation des pouvoirs en particulier ici entre le législatif et l'exécutif.

Nous pensons qu'il est normal que le conseil général statue sur ces salaires et non les élus eux-mêmes et c'est dans ce sens que nous avons proposé une motion pour modifier le règlement communal d'organisation pour assurer des salaires équitables et raisonnables au conseil municipal et déléguer ce pouvoir au conseil général donc ordonner au conseil général le pouvoir décisionnel par rapport à ces salaires. Cette motion a donc été déposée en décembre. C'est dans le cadre d'une révision globale que nous devrions réaliser cette motion si elle est adoptée. Rappelons-nous de la



résolution du bureau du conseil général de décembre 2016, suite à la révision des règlements que nous avons fait un petit peu en vitesse. Le bureau nous invitait à revoir les 3 règlements en faisant une analyse peut-être un plus réfléchi, un plus systématique et pas dans l'urgence afin d'apporter une révision cohérente et complète à toutes ces procédures en particulier avec la réforme du conseil municipal. Ce dont nous espérons est que le nouveau conseil général pourra s'atteler à cette tâche et revoir cette réforme d'une manière plus complète, en tenant compte également des recommandations qui ont été faites par la commission communication et transparence.

Dans ce sens-là j'aimerais saluer encore une fois le président de la ville qui déclare et qui prône surtout la transparence et la communication. Nous adhérons totalement à cette politique. Nous vous assurons de notre collaboration et c'est avec plaisir que nous allons travailler et mouiller le marcel comme dit notre collègue.

Bornet Ruth, conseillère générale, PLR. Pendant la campagne du conseil municipal et du conseil général, l'affichage sauvage a été strictement interdit sur le territoire de la commune de Sion. Les affiches ont été enlevées par les ouvriers communaux et les partis amendés. Ce soir, en descendant de Salins, j'en ai vu 3 pour l'élection au Conseil d'État en format F12. Cela veut dire 2 m 70 sur 1 m 30, sur des structures en bois provisoires. Deux devant la cave Giroud, dans une zone 50 à l'heure, ce qui veut dire sur une route communale et une avant le pont St-Marguerite. Est-ce qu'il y a eu un changement dans les directives, ou est-ce qu'il y a deux poids et deux mesures ?

Varone Philippe, président de la Ville de Sion. Le conseil municipal a décidé de maintenir ce qu'il avait mis en place pour les élections communales, c'est-à-dire la gestion de l'affichage politique pour éviter l'affichage sauvage, Donc nous avons pris, lors de la dernière séance du conseil, une décision de reconduire cet affichage organisé. Les présidents de parti vont recevoir, dès demain, des informations. Il y a un règlement qui a été édicté et qui est à peu près similaire à celui que vous aviez vécu pour les communales. Nous aurons dans la législature chaque fois 3 types d'élections communales, cantonales et fédérales.

La différence que nous avons entre les communales et les cantonales, c'est qu'un certain nombre de partis se sont approchés de l'Etat, du canton, pour demander si sur les territoires cantonaux et non pas communaux, ils avaient la possibilité de placer de l'affichage. Le canton a délivré des autorisations sur le territoire cantonal, mais on va dire plutôt dans le périmètre communal pour de l'affichage, donc là, nous n'avons malheureusement rien à dire et nous voulons simplement prendre acte de ces décisions du canton. Par contre il ne l'a pas fait pour les communales, je ne sais pas ce qu'il fera pour les fédérales. Mais du côté de la ville, les présidents vont être nantis des instructions qui seront reconduites effectivement, ce qui a été fait. Il faut se rendre compte qu'on le fait en partenariat avec la SGA. C'est un coût pour la ville de Sion, c'est à peu près 30'000 francs par élection. Nous allons cette fois demander une petite participation symbolique de 1'000 francs par parti, pour pouvoir participer aux frais de pose dans les 17 lieux, je crois, d'affichage et pour toute la période du premier et du second tour.

Donc en fait, pas de changement du côté du conseil municipal, bien au contraire vouloir gérer cet affichage sauvage politique. Par contre dans le cadre de l'élection cantonale, il y a cette petite faveur cantonale sur laquelle on n'a malheureusement aucune marge de manœuvre, J'espère avoir répondu à votre question. Par contre tout ce qui ne sera pas sur territoire cantonal avec autorisation sera enlevé aux frais des partis qui les ont déposés. C'est la même règle que pour les élections communales qui va s'appliquer.

Zuchuat Raphaël, conseiller générale, PDC. Le PDC a pris note avec intérêt de la nouvelle organisation de notre conseil communal. Nous avons également pris acte de la rémunération de notre conseil. Une courte majorité du groupe PDC avait accepté l'amendement de l'ADG afin de réduire l'enveloppe globale des rémunérations du conseil communal. Le groupe PDC constate avec plaisir que le conseil communal et surtout son président a su entendre les revendications, et les adaptations faites sont en adéquation avec une partie de ses revendications. Le fameux consensus typiquement Suisse a une nouvelle fois été appliqué avec brio.



Bodrito Jean Pierre, conseiller général, AdG. Pardonnez la récurrence de mes interventions mais nous sommes un certain nombre dans cette cité à nous poser la question que voici : le président du FC Sion a-t-il enfin signé le nouveau bail avec ajustement conséquent du loyer comme indiqué dans le budget 2017 que la municipalité doit lui avoir proposé au stade de Tourbillon.

Varone Philippe, Président de la Ville de Sion. Ce contrat a été établi, il n'est formellement pas encore signé mais en fait c'est le nouveau président qui prend les dossiers les uns après les autres et ce contrat sera signé selon la volonté du conseil municipal et les souhaits aussi du conseil général.

Léger Jean-Charles, secrétaire du conseil général, PDC. Je vais intervenir pour la dernière fois ce soir et probablement la dernière fois de la législature. Je voulais vous remercier de la confiance témoignée. Je souhaite pouvoir travailler dans une parfaite collaboration avec l'ensemble des groupes politiques du conseil général et du conseil municipal, J'espère pouvoir faire mon travail à la satisfaction de tous les conseillers généraux et n'hésitez pas à m'interpeller en cas de soucis.

Bonvin Claire Lise, présidente du CG, PDC. Je clos cette fois officiellement cette assemblée constitutive du conseil général et vous souhaite une bonne fin de soirée.

Sion, le 12 avril 2017

La Présidente

Claire-Lise Bonvin

Le Secrétaire

Jean-Charles Léger



VILLE DE SION
CONSEIL GÉNÉRAL



LISTE DE PRESENCES

Présents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Amos	Jérôme	UDC
2	Antonini	Tobia	PLR
3	Barras	Dominique	PDC
4	Betchov Gabioud	Denise	ADG
5	Boand	Vincent	UDC
6	Bodrito	Jean Pierre	ADG
7	Bonvin	Claire Lise	PDC
8	Bornet	Ruth	PLR
9	Bornet	Patrick	PLR
10	Bourban Carthoblaz	Christine	PLR
11	Broccard	Jean Michel	PDC
12	Carruzzo	Sébastien	LES VERTS
13	Cerise	Marie Paule	UDC
14	Collet	Bastian	ADG
15	Dubuis	Alexandre	LES VERTS
16	Fauchère	Régine	PDC
17	Fellay	Gilles	PDC
18	Fornage	Jean Elie	UDC
19	Fumeaux	Dionys	UDC
20	Gachnang	Mathieu	PDC
21	Gex	Fanny	ADG
22	Gianadda	Isabelle	PDC
23	Gillioz	Fernand	PLR
24	Hofmann Jacquod	Mireille	LES VERTS
25	Jacquier	Michael	PDC
26	Juillerat	Olivier	PLR
27	Kuchler	Fabien	PLR
28	Léger	Jean Charles	PDC
29	Mabillard	Jean Paul	LES VERTS
30	Marquis	Marco	PLR

Nbre	Nom	Nom	Parti
31	Maury	Cindy	ADG
32	Mayor	Noémie	PLR
33	Micheloud	Benoît	PDC
34	Mirailles	Christian	LES VERTS
35	Mittaz	Xavier	PLR
36	Moren	Jean Philippe	PDC
37	Moulin	Guillaume	UDC
38	Mukuna	Akanga	PDC
39	Nanchen	Magali	LES VERTS
40	Pallara	Chantal	PLR
41	Pfister	Brigitte	LES VERTS
42	Pitteloud	Christophe	PDC
43	Pitteloud Rey	Nathalie	LES VERTS
44	Reist	Martin	UDC
45	Rey	Charles André	PDC
46	Riand	Stéphane	ADG
47	Rossier	Virginie	PDC
48	Rouiller	Jean Daniel	PLR
49	Schüpbach	Pierre	PDC
50	Sierro	Christophe	PDC
51	Stalder	Thierry	PLR
52	Tavernier	Jérôme	PLR
53	Theler	Maud	ADG
54	Trabacchi	Sophie	PDC
55	Turatti	Alain	PLR
56	Ulrich	Daniel	PLR
57	Varone	Gérard	PDC
58	Zuchuat	Raphaël	PDC
59	Zumstein	Alain	PLR
60			

Excusés

Nbre	Nom	Nom	Parti
1	Darbellay	Karine	LES VERTS
2			
3			
4			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			
6			
7			
8			

Absents

Nbre	Nom	Nom	Parti
1			
2			
3			
4			

Nbre	Nom	Nom	Parti
5			
6			
7			
8			